

CAHIER DES CHARGES (valant C.C.A.P. et C.C.T.P.)
MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE
REPLACEMENT DE COUVERTURE, CHENEAU (ECOLE RENEE DANIEL) ET GOUTTIERE
(ECOLE MARC BOURHIS)
Du 11 juillet au 3 novembre 2016

Etabli en application du code des marchés publics
Décret n° 2004-15 du 15 janvier 2004
Décret n° 2004-1298 du 26 novembre 2004

ARTICLE 1 : ADMINISTRATION CONTRACTANTE

Mairie de Trégunc, Place des Anciens Combattants, CS40100, 29910 TREGUNC.
Tel : 02 98 50 95 95 - Fax : 02 98 50 95 96

ARTICLE 2 : QUALITE DE LA PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHE

Monsieur BELLEC Olivier, Maire.

ARTICLE 3 : PROCEDURE DE PASSATION

Le marché est passé selon la procédure adaptée définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 4 : OBJET DU MARCHE

L'objet du marché est le remplacement de couverture et de chéneaux à l'école René Daniel et de gouttières à l'école Marc Bourhis. Le marché est composé de deux lots :

- Lot n°1 : Remplacement de la toiture du préau élémentaire de l'école René Daniel,
- Lot n°2 : Remplacement des gouttières de l'école Marc Bourhis.

Les entreprises peuvent faire une offre pour un lot ou pour l'ensemble du marché. Les candidats répondant pour plusieurs lots devront obligatoirement remplir un acte d'engagement par lot.

Le descriptif des deux lots est le suivant :

Lot N°1 : Remplacement de la toiture du préau élémentaire de l'école René Daniel



La couverture doit être remplacée durant les vacances scolaires d'été de l'année 2016 (de la semaine 28 à la semaine 32)

Le candidat doit proposer des caractéristiques et matériaux identiques à la couverture du préau de l'école maternelle qui est mitoyen avec le préau de l'école élémentaire.

La prestation du candidat comprend :

- la dépose des plaques en fibro ciment amiantées, elle sera réalisée par une entreprise homologuée. L'entreprise transmettra un bordereau de suivi de déchets d'amiante (BSDA), et tout autre document réglementaire, au maître d'ouvrage,
- la dépose des chéneaux et le traitement des déchets,
- la fourniture et pose de chevrons et de volige,
- la fourniture et la pose de la couverture en zinc (bac, gouttière, faitage...).

Le candidat proposera un descriptif précis des matériaux, de leurs qualités et de leurs quantités.

Lot N°2 : Remplacement des gouttières de l'école Marc Bourhis



Les gouttières « quimpéroises » seront remplacées par des gouttières « nantaises » durant les vacances scolaires de l'année 2016 :

- du 06 juillet au 25 août ou durant les vacances scolaires de la Toussaint 2016

La prestation du candidat comprend :

- La dépose des gouttières « quimpéroises » située du côté de la route des quatre vents
- Le traitement des déchets
- La fourniture et la pose de gouttières « nantaises »

Le candidat proposera un descriptif précis des matériaux, de leur qualité et des quantités.

ARTICLE 5 : MODALITES D'EXECUTION COMMUNES AUX DEUX LOTS

Le(s) candidat(s) devra (ont) se rendre sur place afin d'effectuer une analyse minutieuse du travail à réaliser. Prendre contact avec M. LE DANTEC Jacky, Directeur Adjoint des Services Techniques

(☎ : 02.98.50.95.90) pour convenir d'une visite sur place (un certificat sera délivré à l'issue de la visite).

Le dossier de candidature devra préciser les moyens humains et techniques de l'entreprise ainsi que ces références pour des chantiers similaires.

Les candidats indiqueront la durée de garantie des travaux.

ARTICLE 6 : DUREE DU MARCHE

Le marché est conclu jusqu'à la réception sans réserve des travaux.

En cas de dysfonctionnement ou de non-respect du Cahier des Charges, la résiliation de la convention pourra intervenir par lettre recommandée avec accusé de réception dans le mois suivant le dysfonctionnement constaté.

ARTICLE 7 : REGLEMENT

Les demandes de paiement devront parvenir par mail à l'adresse suivante : mairie@tregunc.fr

Les sommes dues au titulaire seront payées dans un délai global de **30 jours** à compter de la date de réception des factures.

Le taux des intérêts moratoires en cas de retard de paiement sera celui en vigueur à la date à laquelle les intérêts auront commencé à courir.

ARTICLE 9 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Conformément à l'article 35 du Code des Marchés Publics, à la suite de cet examen la P.R.M. du marché pourra éventuellement engager des négociations techniques ou économiques avec les 3 candidats arrivés en tête. Les négociations seront réalisées par courrier, fax, mail ou audition, de manière identique pour chacun des trois candidats.

Les candidats sont avertis que la phase de négociation n'est qu'éventuelle et que la personne publique attend d'eux leur meilleure proposition dès la remise des offres.

Pour les deux lots, l'offre sera appréciée en fonction :

- **de la valeur technique : 60%**. La valeur technique sera appréciée en fonction de la méthodologie et de la description de la façon de travailler (moyens utilisés, plan, planning, traçabilité du traitement des déchets...) (30%) et en fonction de la description et de la qualité des produits (30%).

- **du prix : 40%** (Les modalités de calcul pour le critère prix sont les suivantes : l'entreprise la moins-disante (entreprise A) obtient la note maximale de 40 points. La note des autres entreprises est calculée comme suit : ((prix entreprise A / prix entreprise B) x 40)

ARTICLE 10 : TARIFS

Les prix proposés sont fermes et forfaitaires.

Modalités d'application de la Taxe à la Valeur Ajoutée

Tous les montants figurant dans le présent marché, sont exprimés hors TVA.

Les pénalités de retard sont considérées comme des indemnités ayant pour objet de réparer un préjudice subi par le maître de l'ouvrage du fait du retard pris par le titulaire dans l'exécution de ses obligations contractuelles, elles sont donc situées hors du champ de l'application de la TVA.

Les montants des acomptes et du solde sont calculés en appliquant les taux de TVA en vigueur à la date du fait générateur de la TVA.

ARTICLE 11 : MODALITE DE REPONSES ET DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

Les candidats doivent impérativement transmettre leur offre sous pli cacheté.

Les plis sont soit :

- déposés contre récépissé à la **Mairie de Trégunc, CS 40100, 29910 Trégunc.**
- envoyés par la poste en courrier recommandé avec accusé de réception.

Les plis peuvent être transmis électroniquement. L'adresse de la plateforme de dématérialisation est la suivante : <http://www.e-megalisbretagne.org>.

La date et l'heure limite de réception des plis et, le cas échéant, de leur copie de sauvegarde (dans le cas d'une transmission électronique) sont les suivantes :

AU PLUS TARD LE : Mardi 17 mai 2016 à 12h00

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le délai minimum de validité des offres est de **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

Les candidats devront impérativement fournir :

- **L'acte d'engagement renseigné, daté et signé**
- **Le cahier des charges daté et signé**
- **Le descriptif technique de la prestation et le dossier de candidature**

ARTICLE 11 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les candidats peuvent s'adresser pour toute information complémentaire d'ordre administratif à **Anna BOUVIER**, Service Marchés Publics, Tél : 02 98 50 95 87. Fax : 02 98 50 95 96, ou mail anna.bouvier@tregunc.fr et pour tout renseignement d'ordre technique à Jacky LE DANTEC, Directeur Adjoint des Services Techniques, Tél : 02 98 50 95 90

Fait à Trégunc, le

Accepté le ,

Le Pouvoir Adjudicateur

Le Titulaire